https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/QANR5I 14QF23306

14ème legislature

Question N°: 23306	De M. Christian Estrosi (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)				Question écrite
Ministère interrogé > Justice			Ministère attributaire > Justice		
Rubrique >droit pénal		Tête d'analyse > récidive Analyse > lutte et pré		Analyse > lutte et prévention.	propositions.
Question publiée au JO le : 09/04/2013 Réponse publiée au JO le : 16/07/2013 page : 7564					

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proposition formulée par le comité d'organisation de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive consistant à supprimer les mécanismes automatiques de sanction de la récidive, dont les peines planchers. Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en oeuvre.

Texte de la réponse

La ministre de la justice tient à saluer la qualité de ce rapport d'initiative parlementaire, qui a fait l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale le 19 mars dernier. Ces propositions, dont celle faisant l'objet de la présente question, ont été soumises pour étude aux services de la Chancellerie. La garde des sceaux conduit également actuellement une série de consultations avec tous les acteurs concernés pour discuter du contenu de ces propositions. Tout comme les recommandations émises par le jury de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive organisée à l'initiative de la garde des Sceaux, celles-ci contribueront à l'élaboration d'une nouvelle politique pénale en matière de prévention de la récidive et de prise en charge de la personne placée sous main de justice. Cette politique fera l'objet d'un projet de loi pénale qui sera présentée au Parlement, qui aura dès lors l'occasion de débattre sur les propositions que la ministre de la justice aura souhaité retenir.